

## CHAPITRE IV

PERSONNE NE PEUT VOIR LE ROYAUME DE DIEU S'IL NE NAIT  
DE NOUVEAU.

Résurrection et réincarnation. — Liens de famille fortifiés par la réincarnation et brisés par l'unité d'existence. — *Instructions des Esprits* : Limites de l'incarnation. — L'incarnation est-elle un châtiment ?

1. Jésus étant venu aux environs de Césarée-de-Philippe, interrogea ses disciples et leur dit : Que disent les hommes touchant le Fils de l'Homme ? Qui disent-ils que je suis ? — Ils lui répondirent : Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste ; les autres Élie, les autres Jérémie ou quelqu'un des prophètes. — Jésus leur dit : Et vous autres, qui dites-vous que je suis ? — Simon-Pierre, prenant la parole, lui dit : Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant. — Jésus lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair ni le sang qui vous ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux. (Saint Matthieu, ch. xvi, v. de 13 à 17 ; saint Marc, ch. viii, v. de 27 à 30.)

2. Cependant Hérode le Tétrarque entendit parler de tout ce que faisait Jésus, et son esprit était en suspens, — parce que les uns disaient que Jean était ressuscité d'entre les morts ; les autres qu'Élie était apparu, et d'autres qu'un des anciens prophètes était ressuscité. — Alors Hérode dit : J'ai fait couper la tête à Jean ; mais qui est celui de qui j'entends dire de si grandes choses ? Et il avait envie de le voir. (Saint Marc, ch. vi, v. 14, 15 ; saint Luc, ch. ix, v. 7, 8, 9.)

3. (Après la transfiguration.) Ses disciples l'interrogèrent alors et lui dirent : Pourquoi donc les scribes disent-ils qu'il

faut qu'Élie revienne auparavant? — Mais Jésus leur répondit : Il est vrai qu'Élie doit revenir et rétablir toutes choses ; — mais je vous déclare qu'Élie est déjà venu, et ils ne l'ont point connu, mais ils l'ont traité comme il leur a plu. C'est ainsi qu'ils feront souffrir le Fils de l'Homme. — Alors ses disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé. (Saint Matthieu, ch. xvii, v, de 10 à 13 ; saint Marc, ch. ix, v. 10, 11, 12.)

#### Résurrection et réincarnation.

4. La réincarnation faisait partie des dogmes juifs sous le nom de *résurrection* ; seuls les Sadducéens, qui pensaient que tout finit à la mort, n'y croyaient pas. Les idées des Juifs sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, n'étaient pas clairement définies, parce qu'ils n'avaient que des notions vagues et incomplètes sur l'âme et sa liaison avec le corps. Ils croyaient qu'un homme qui a vécu pouvait revivre, sans se rendre un compte précis de la manière dont la chose pouvait avoir lieu ; ils désignaient par le mot *résurrection* ce que le spiritisme appelle plus judicieusement *réincarnation*. En effet, la *résurrection* suppose le retour à la vie du corps qui est mort, ce que la science démontre être matériellement impossible, surtout quand les éléments de ce corps sont depuis longtemps dispersés et absorbés. La *réincarnation* est le retour de l'âme ou Esprit à la vie corporelle, mais dans un autre corps nouvellement formé pour lui, et qui n'a rien de commun avec l'ancien. Le mot *résurrection* pouvait ainsi s'appliquer à Lazare, mais non à Élie, ni aux autres prophètes. Si donc, selon leur croyance, Jean-Baptiste était Élie, le corps de Jean ne pouvait être celui d'Élie, puisqu'on avait vu Jean enfant, et que l'on connaissait son père et sa mère. Jean pouvait donc être Élie *réincarné*, mais non *ressuscité*.

5. Or, il y avait un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodème, sénateur des Juifs, — qui vint la nuit trouver Jésus, et lui dit : Maître, nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu pour nous instruire comme un docteur ; car personne ne saurait faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.

Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis : *Personne ne peut voir le royaume de Dieu s'il ne naît de nouveau.*

Nicodème lui dit : Comment peut naître un homme qui est déjà vieux ? Peut-il rentrer dans le sein de sa mère, pour naître une seconde fois ?

Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. — Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est Esprit. — Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez de nouveau. — L'Esprit souffle où il veut, et vous entendez sa voix, mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va ; il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit.

Nicodème lui répondit : Comment cela peut-il se faire ? — Jésus lui dit : Quoi ! vous êtes maître en Israël, et vous ignorez ces choses ! — En vérité, en vérité, je vous dis que nous ne disons que ce que nous savons, et que nous ne rendons témoignage que de ce que nous avons vu ; et cependant vous ne recevrez point notre témoignage. — Mais si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous lorsque je vous parlerai des choses du ciel ? (Saint Jean, ch. III, v. de 1 à 12.)

6. La pensée que Jean-Baptiste était Élie, et que les prophètes pouvaient revivre sur la terre, se retrouve en maints passages des Évangiles, notamment dans ceux relatés ci-dessus (n<sup>os</sup> 1, 2, 3). Si cette croyance avait été une erreur, Jésus n'eût pas manqué de la combattre, comme il en a combattu tant d'autres ; loin de là, il la sanctionne de toute son autorité, et la pose en principe et comme une condition nécessaire quand il dit : *Per-*

sonne ne peut voir le royaume des cieux s'il ne naît de nouveau ; et il insiste en ajoutant : *Ne vous étonnez pas de ce que je vous dis qu'il FAUT que vous naissiez de nouveau.*

7. Ces mots : « *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit*, ont été interprétés dans le sens de la régénération par l'eau du baptême ; mais le texte primitif portait simplement : *Ne renaît de l'eau et de l'Esprit*, tandis que, dans certaines traductions, à *de l'Esprit* on a substitué : *du Saint-Esprit*, ce qui ne répond plus à la même pensée. Ce point capital ressort des premiers commentaires faits sur l'Évangile, ainsi que cela sera un jour constaté sans équivoque possible <sup>1</sup>.

8. Pour comprendre le sens véritable de ces paroles, il faut également se reporter à la signification du mot *eau* qui n'était point employé dans son acception propre.

Les connaissances des Anciens sur les sciences physiques étaient très imparfaites ; ils croyaient que la terre était sortie des eaux, c'est pourquoi ils regardaient *l'eau* comme l'élément générateur absolu ; c'est ainsi que dans la Genèse il est dit : « L'Esprit de Dieu était porté sur les eaux ; flottait à la surface des eaux ; — Que le firmament soit fait au milieu des eaux ; — Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paraisse ; — Que les eaux *produisent* des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent sur la terre et sous le firmament. »

D'après cette croyance, l'eau était devenue le sym-

La traduction d'Osterwald est conforme au texte primitif ; elle porte : *ne renaît de l'eau et de l'Esprit* ; celle de Sacy dit : *du Saint Esprit* ; celle de Lamennais : *de l'Esprit-Saint*.

bole de la nature matérielle, comme l'Esprit était celui de la nature intelligente. Ces mots : « Si l'homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit, ou en eau et en Esprit, » signifient donc : « Si l'homme ne renaît avec son corps et son âme. » C'est dans ce sens qu'ils ont été compris dans le principe.

Cette interprétation est d'ailleurs justifiée par ces autres paroles : *Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est l'Esprit.* Jésus fait ici une distinction positive entre l'Esprit et le corps. *Ce qui est né de la chair est chair*, indique clairement que le corps seul procède du corps, et que l'Esprit est indépendant du corps.

9. *L'Esprit souffle où il veut ; vous entendez sa voix, mais vous ne savez ni d'où il vient ni où il va*, peut s'entendre de *l'Esprit de Dieu* qui donne la vie à qui il veut, ou de *l'âme de l'homme* ; dans cette dernière acception, « Vous ne savez d'où il vient ni où il va » signifie que l'on ne connaît ni ce qu'a été, ni ce que sera l'Esprit. Si l'Esprit, ou âme, était créé en même temps que le corps, on saurait d'où il vient, puisqu'on connaîtrait son commencement. En tout état de cause, ce passage est la consécration du principe de la préexistence de l'âme, et par conséquent de la pluralité des existences.

10. Or, depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le royaume des Cieux se prend par violence, et ce sont les violents qui l'emportent ; — car, jusqu'à Jean, tous les prophètes, aussi bien que la loi, ont prophétisé ; — et si vous voulez comprendre ce que je vous dis, *c'est lui-même qui est Élie qui doit venir.* — Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre. (Saint Matthieu, ch. xi, v. de 12 à 15.)

11. Si le principe de la réincarnation exprimé dans saint Jean pouvait, à la rigueur, être interprété dans un sens purement mystique, il ne saurait en être de même dans ce passage de saint Matthieu, qui est sans équivoque possible : *c'est LUI-MÊME qui est Elie qui doit venir* ; il n'y a là ni figure, ni allégorie : c'est une affirmation positive. — « Depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent le royaume des cieux se prend par violence. » Que signifient ces paroles, puisque Jean-Baptiste vivait encore à ce moment-là ? Jésus les explique en disant : « Si vous voulez comprendre ce que je dis, c'est lui-même qui est Élie qui doit venir. » Or, Jean n'étant autre qu'Élie, Jésus fait allusion au temps où Jean vivait sous le nom d'Élie. « Jusqu'à présent le royaume des cieux se prend par violence, » est une autre allusion à la violence de la loi mosaïque qui commandait l'extermination des infidèles pour gagner la Terre Promise, Paradis des Hébreux, tandis que, selon la nouvelle loi, le ciel se gagne par la charité et la douceur.

Puis il ajoute : *Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre*. Ces paroles, si souvent répétées par Jésus, disent clairement que tout le monde n'était pas en état de comprendre certaines vérités.

12. Ceux de votre peuple qu'on avait fait mourir *vivront de nouveau* ; ceux qui étaient tués au milieu de moi ressusciteront. Réveillez-vous de votre sommeil, et chantez les louanges de Dieu, vous qui habitez dans la poussière ; parce que la rosée qui tombe sur vous est une rosée de lumière, et que vous ruinez la terre et le règne des géants. (Isaïe, ch. xxvi, v. 19.)

13. Ce passage d'Isaïe est tout aussi explicite : « Ceux de votre peuple qu'on avait fait mourir *vivront de nouveau*. » Si le prophète avait entendu parler de la vie

spirituelle, s'il avait voulu dire que ceux que l'on a fait mourir n'étaient pas morts en Esprit, il aurait dit : *vivent encore*, et non *viennent de nouveau*. Dans le sens spirituel, ces mots seraient un non-sens, puisqu'ils impliqueraient une interruption dans la vie de l'âme. Dans le sens de *régénération morale*, ils seraient la négation des peines éternelles, puisqu'ils établissent en principe que *tous ceux qui sont morts revivront*.

14. Mais quand l'homme est mort *une fois*, que son corps, séparé de son esprit, est consumé, que devient-il? — L'homme étant mort *une fois*, pourrait-il bien *revivre de nouveau*? Dans cette guerre où je me trouve tous les jours de ma vie, j'attends que mon changement arrive. (Job, ch. xiv, v. 10, 14. Traduction de Le Maître de Sacy.)

Quand l'homme meurt, il perd toute sa force, il expire; puis où est-il? — Si l'homme meurt, *revivra-t-il*? Attendrai-je tous les jours de mon combat, jusqu'à ce qu'il m'arrive quelque changement? (*Id.* Traduction protestante d'Osterwald.)

Quand l'homme est mort, il vit toujours; en finissant les jours de *mon existence terrestre*, j'attendrai, car *j'y reviendrai de nouveau*. (*Id.* Version de l'Église grecque.)

15. Le principe de la pluralité des existences est clairement exprimé dans ces trois versions. On ne peut supposer que Job ait voulu parler de la régénération par l'eau du baptême qu'il ne connaissait certainement pas. « L'homme étant mort *une fois*, pourrait-il bien *revivre de nouveau*? » L'idée de mourir une fois et de revivre, implique celle de mourir et de revivre plusieurs fois. La version de l'Église grecque est encore plus explicite, si c'est possible. « En finissant les jours de mon *existence terrestre*, j'attendrai, car *j'y reviendrai*; » c'est-à-dire, je reviendrai à l'existence terrestre. Ceci est

aussi clair que si quelqu'un disait : « Je sors de ma maison, mais j'y reviendrai. »

« Dans cette guerre où je me trouve tous les jours de ma vie, *j'attends* que mon changement arrive. » Job veut évidemment parler de la lutte qu'il soutient contre les misères de la vie; il attend son changement, c'est-à-dire il se résigne. Dans la version grecque, *j'attendrai* semble plutôt s'appliquer à la nouvelle existence : « Lorsque mon existence terrestre sera finie, *j'attendrai*, car j'y reviendrai; » Job semble se placer, après sa mort, dans l'intervalle qui sépare une existence de l'autre, et dire que là il attendra son retour.

16. Il n'est donc pas douteux que, sous le nom de *résurrection*, le principe de la réincarnation était une des croyances fondamentales des Juifs; qu'il est confirmé par Jésus et les prophètes d'une manière formelle; d'où il suit que nier la réincarnation, c'est renier les paroles du Christ. Ses paroles feront un jour autorité sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, quand on les méditera sans parti pris.

17. Mais à cette autorité, au point de vue religieux, vient s'ajouter, au point de vue philosophique, celle des preuves qui résultent de l'observation des faits; quand des effets on veut remonter aux causes, la réincarnation apparaît comme une nécessité absolue, comme une condition inhérente à l'humanité, en un mot, comme une loi de nature; elle se révèle par ses résultats d'une manière pour ainsi dire matérielle, comme le moteur caché se révèle par le mouvement; elle seule peut dire à l'homme *d'où il vient, où il va, pourquoi il est sur la terre,*

et justifier toutes les anomalies et toutes les injustices apparentes que présente la vie <sup>1</sup>.

Sans le principe de la préexistence de l'âme et de la pluralité des existences, la plupart des maximes de l'Évangile sont inintelligibles; c'est pourquoi elles ont donné lieu à des interprétations si contradictoires; ce principe est la clef qui doit leur restituer leur véritable sens.

**Les liens de famille fortifiés par la réincarnation et brisés par l'unité d'existence.**

48. Les liens de famille ne sont point détruits par la réincarnation, ainsi que le pensent certaines personnes; ils sont au contraire fortifiés et resserrés: c'est le principe opposé qui les détruit.

Les Esprits forment dans l'espace des groupes ou familles unis par l'affection, la sympathie et la similitude des inclinations; ces Esprits, heureux d'être ensemble, se recherchent; l'incarnation ne les sépare que momentanément, car, après leur rentrée dans l'erraticité, ils se retrouvent comme des amis au retour d'un voyage. Souvent même ils se suivent dans l'incarnation, où ils sont réunis dans une même famille, ou dans un même cercle, travaillant ensemble à leur mutuel avancement. Si les uns sont incarnés et que les autres ne le soient pas, ils n'en sont pas moins unis par la pensée; ceux qui sont libres veillent sur ceux qui sont en captivité; les plus avancés cherchent à faire progresser les

1. Voir, pour les développements du dogme de la réincarnation, *le Livre des Esprits*, ch. IV et V; *Qu'est-ce que le Spiritisme?* chap. 11, par Allan Kardec; *la Pluralité des existences*, par Pezzani.

retardataires. Après chaque existence ils ont fait un pas dans la voie de la perfection ; de moins en moins attachés à la matière, leur affection est plus vive par cela même qu'elle est plus épurée, qu'elle n'est plus troublée par l'égoïsme ni par les nuages des passions. Ils peuvent donc ainsi parcourir un nombre illimité d'existences corporelles sans qu'aucune atteinte soit portée à leur mutuelle affection.

Il est bien entendu qu'il s'agit ici de l'affection réelle d'âme à âme, la seule qui survive à la destruction du corps, car les êtres qui ne s'unissent ici-bas que par les sens n'ont aucun motif de se rechercher dans le monde des Esprits. Il n'y a de durables que les affections spirituelles ; les affections charnelles s'éteignent avec la cause qui les a fait naître ; or cette cause n'existe plus dans le monde des Esprits, tandis que l'âme existe toujours. Quant aux personnes unies par le seul mobile de l'intérêt, elles ne sont réellement rien l'une à l'autre : la mort les sépare sur la terre et dans le ciel.

49. L'union et l'affection qui existent entre parents sont l'indice de la sympathie antérieure qui les a rapprochés ; aussi dit-on en parlant d'une personne dont le caractère, les goûts et les inclinations n'ont aucune similitude avec ceux de ses proches, qu'elle n'est pas de la famille. En disant cela, on énonce une plus grande vérité qu'on ne le croit. Dieu permet, dans les familles, ces incarnations d'Esprits antipathiques ou étrangers, dans le double but de servir d'épreuve pour les uns, et de moyen d'avancement pour les autres. Puis les mauvais s'améliorent peu à peu au contact des bons et par les soins qu'ils en reçoivent ; leur caractère s'adoucit, leurs mœurs s'épurent, les antipathies s'effacent ; c'est ainsi

que s'établit la fusion entre les différentes catégories d'Esprits, comme elle s'établit sur la terre entre les races et les peuples.

20. La crainte de l'augmentation indéfinie de la parenté, par suite de la réincarnation, est une crainte égoïste, qui prouve que l'on ne se sent pas un amour assez large pour le reporter sur un grand nombre de personnes. Un père qui a plusieurs enfants les aime-t-il donc moins que s'il n'en avait qu'un seul ? Mais, que les égoïstes se rassurent, cette crainte n'est pas fondée. De ce qu'un homme aura eu dix incarnations, il ne s'ensuit pas qu'il retrouvera dans le monde des Esprits dix pères, dix mères, dix femmes et un nombre proportionné d'enfants et de nouveaux parents ; il n'y retrouvera toujours que les mêmes objets de son affection qui lui auront été attachés sur la terre, à des titres différents, et peut-être au même titre.

21. Voyons maintenant les conséquences de la doctrine de la non-réincarnation. Cette doctrine annule nécessairement la préexistence de l'âme ; les âmes étant créées en même temps que le corps, il n'existe entre elles aucun lien antérieur ; elles sont complètement étrangères les unes aux autres ; le père est étranger à son fils ; la filiation des familles se trouve ainsi réduite à la seule filiation corporelle, sans aucun lien spirituel. Il n'y a donc aucun motif de se glorifier d'avoir eu pour ancêtres tels ou tels personnages illustres. Avec la réincarnation, ancêtres et descendants peuvent s'être connus, avoir vécu ensemble, s'être aimés, et se trouver réunis plus tard pour resserrer leurs liens sympathiques.

22. Voilà pour le passé. Quant à l'avenir, selon un des dogmes fondamentaux qui découlent de la non-réincarnation, le sort des âmes est irrévocablement fixé après une seule existence; la fixation définitive du sort implique la cessation de tout progrès, car s'il y a progrès quelconque, il n'y a plus de sort définitif; selon qu'elles ont bien ou mal vécu, elles vont immédiatement dans le séjour des bienheureux ou dans l'enfer éternel; *elles sont ainsi immédiatement séparées pour toujours, et sans espoir de se rapprocher jamais*, de telle sorte que pères, mères et enfants, maris et femmes, frères, sœurs, amis, ne sont jamais certains de se revoir : c'est la rupture la plus absolue des liens de famille.

Avec la réincarnation, et le progrès qui en est la conséquence, tous ceux qui se sont aimés se retrouvent sur la terre et dans l'espace, et gravitent ensemble pour arriver à Dieu. S'il en est qui faillissent en route, ils retardent leur avancement et leur bonheur, mais tout espoir n'est pas perdu; aidés, encouragés et soutenus par ceux qui les aiment, ils sortiront un jour du bourbier où ils sont engagés. Avec la réincarnation enfin, il y a solidarité perpétuelle entre les incarnés et les désincarnés, de là le resserrement des liens d'affection.

23. En résumé, quatre alternatives se présentent à l'homme pour son avenir d'outre-tombe: 1° le néant; selon la doctrine matérialiste; 2° l'absorption dans le tout universel, selon la doctrine panthéiste; 3° l'individualité avec fixation définitive du sort, selon la doctrine de l'Église; 4° l'individualité avec progression indéfinie, selon la doctrine spirite. Selon les deux pre-

mières les liens de famille sont rompus après la mort, et il n'y a nul espoir de se retrouver ; avec la troisième, il y a chance de se revoir, pourvu que l'on soit dans le même milieu, et ce milieu peut être l'enfer comme le paradis ; avec la pluralité des existences, qui est inséparable de la progression graduelle, il y a certitude dans la continuité des rapports entre ceux qui se sont aimés, et c'est là ce qui constitue la véritable famille.

#### INSTRUCTIONS DES ESPRITS.

##### **Limite de l'incarnation.**

#### *24. Quelles sont les limites de l'incarnation ?*

L'incarnation n'a point, à proprement parler, de limites nettement tracées, si l'on entend par là l'enveloppe qui constitue le corps de l'Esprit, attendu que la matérialité de cette enveloppe diminue à mesure que l'Esprit se purifie. Dans certains mondes plus avancés que la terre, elle est déjà moins compacte, moins lourde et moins grossière, et par conséquent sujette à moins de vicissitudes ; à un degré plus élevé, elle est diaphane et presque fluïdique ; de degré en degré, elle se dématérialise et finit par se confondre avec le périsprit. Selon le monde sur lequel l'Esprit est appelé à vivre, celui-ci prend l'enveloppe appropriée à la nature de ce monde.

Le périsprit lui-même subit des transformations successives ; il s'éthérise de plus en plus jusqu'à l'épuration complète qui constitue les purs Esprits. Si des mondes spéciaux sont affectés, comme stations, aux Esprits très avancés, ces derniers n'y sont point atta-

chés comme dans les mondes inférieurs ; l'état de dégagement où ils se trouvent leur permet de se transporter partout où les appellent les missions qui leur sont confiées.

Si l'on considère l'incarnation au point de vue matériel, telle qu'elle a lieu sur la terre, on peut dire qu'elle est limitée aux mondes inférieurs ; il dépend de l'Esprit, par conséquent, des'en affranchir plus ou moins promptement en travaillant à son épuration.

Il est à considérer aussi que dans l'état errant, c'est-à-dire dans l'intervalle des existences corporelles, la situation de l'Esprit est en rapport avec la nature du monde auquel le lie son degré d'avancement ; qu'ainsi, dans l'erraticité, il est plus ou moins heureux, libre et éclairé, selon qu'il est plus ou moins dématérialisé. (SAINT LOUIS, Paris, 1859.)

#### **nécessité de l'incarnation.**

25. *L'incarnation est-elle une punition, et n'y a-t-il que les Esprits coupables qui y soient assujettis ?*

Le passage des Esprits par la vie corporelle est nécessaire pour que ceux-ci puissent accomplir, à l'aide d'une action matérielle, les desseins dont Dieu leur confie l'exécution ; elle est nécessaire pour eux-mêmes, parce que l'activité qu'ils sont obligés de déployer aide au développement de l'intelligence. Dieu étant souverainement juste doit faire une part égale à tous ses enfants ; c'est pour cela qu'il donne à tous un même point de départ, la même aptitude, *les mêmes obligations à remplir et la même liberté d'agir* ; tout privilège serait une préférence, et toute préférence une in-

justice. Mais l'incarnation n'est pour tous les Esprits qu'un état transitoire; c'est une tâche que Dieu leur impose à leur début dans la vie, comme première épreuve de l'usage qu'ils feront de leur libre arbitre. Ceux qui remplissent cette tâche avec zèle franchissent rapidement et moins péniblement ces premiers degrés de l'initiation, et jouissent plus tôt du fruit de leurs travaux. Ceux, au contraire, qui font un mauvais usage de la liberté que Dieu leur accorde retardent leur avancement; c'est ainsi que, par leur obstination, ils peuvent prolonger indéfiniment la nécessité de se réincarner, et c'est alors que l'incarnation devient un châtement. (SAINT LOUIS, Paris, 1859.)

26. *Remarque.* Une comparaison vulgaire fera mieux comprendre cette différence. L'écolier n'arrive aux grades de la science qu'après avoir parcouru la série des classes qui y conduisent. Ces classes, quel que soit le travail qu'elles exigent, sont un moyen d'arriver au but, et non une punition. L'écolier laborieux abrège la route, et y trouve moins d'épines; il en est autrement pour celui que sa négligence et sa paresse obligent à redoubler certaines classes. Ce n'est pas le travail de la classe qui est une punition, mais l'obligation de recommencer le même travail.

Ainsi en est-il de l'homme sur la terre. Pour l'Esprit du sauvage qui est presque au début de la vie spirituelle, l'incarnation est un moyen de développer son intelligence; mais pour l'homme éclairé en qui le sens moral est largement développé, et qui est obligé de redoubler les étapes d'une vie corporelle pleine d'angoisses, tandis qu'il pourrait déjà être arrivé au but, c'est un châtement par la nécessité où il est de prolonger son

séjour dans les mondes inférieurs et malheureux. Celui, au contraire, qui travaille activement à son progrès moral peut, non-seulement abrégér la durée de l'incarnation matérielle, mais franchir en une seule fois les degrés intermédiaires qui le séparent des mondes supérieurs.

Les Esprits ne pourraient-ils s'incarner qu'une seule fois sur le même globe, et accomplir leurs différentes existences dans des sphères différentes? Cette opinion ne serait admissible que si tous les hommes étaient, sur la terre, exactement au même niveau intellectuel et moral. Les différences qui existent entre eux, depuis le sauvage jusqu'à l'homme civilisé, montrent les degrés qu'ils sont appelés à franchir. L'incarnation, d'ailleurs, doit avoir un but utile; or, quel serait celui des incarnations éphémères des enfants qui meurent en bas âge? Ils auraient souffert sans profit pour eux ni pour autrui : Dieu, dont toutes les lois sont souverainement sages, ne fait rien d'inutile. Par la réincarnation sur le même globe, il a voulu que les mêmes Esprits se trouvant de nouveau en contact, eussent occasion de réparer leurs torts réciproques; par le fait de leurs relations antérieures, il a voulu, en outre, fonder les liens de famille sur une base spirituelle, et appuyer sur une loi de nature les principes de solidarité, de fraternité et d'égalité

---